

61

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVII^e Volume.
N^o 13. — Janvier 1898.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnes paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1898

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — *M^{me} Corbin.* — *M. de Vatry.* — *M. Thirion.* — *M. Vernois.* — *M. de Maintenant.* — *M. Minguet.* — *M. Cagny.* — *M. Deshais.* — *M. Cossin.* — *M. Desachy (Charles).* — *M. le baron de Condé.* — *M. Bruslé.* — *M. Jannin.* — *M. Lemaire (de Nanteuil).* — *M. Froment (de Saint-Firmin).* — *M. de Maricourt.* — *M. Picard (de Crépy).* — *M. Brochon.* — *M. Perpette.* — *M. Bruiet.* — *M. Am. de Caix de Saint-Aymour.* — *M. Corbin.* — *M. Thiénard.* — *M. Odent.* — *M. Frémy.* — *M. le baron Seillière.* — *M. Bourbonneux.* — *M. Sebert.* — *M. Vinet.* — *M. le baron de Saint-Marc.* — *M. le comte Amelot.* — *M. Drivière.* — *M. Guérard.* — *M. le prince Radziwill.* — *M. le baron Franck Seillière.* — *M. Morel.* — *M. Vantroys.* — *M. le baron Gustave de Rothschild.* — *M. Tassin père.* — *M. Deslandes père.*

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — *Monseigneur l'Evêque de Beauvais.* — *M. le Sous-Préfet de Senlis.* — *M. le Maire de Senlis.*

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemín, secrétaire-général.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Salot, Testard, Vaudier, Billion.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet. /

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M.*

CREIL. — *Président : M. Pauquet. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.*

CREPY-EN-VALOIS. — *Président : M. Chopinet. V.-Présidents : M. Petit. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Gannier. Délégué : M. Ducro.*

GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président : M. Vice-Présidents : MM. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. et Bex.*

LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.*

NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — *Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.*

PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président : M. Celor. Vice-Présid : MM. Gury et Bouffet. Secrétaire : M. Conin. V.-Sec. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefèvre.*

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 9 JANVIER 1898.

PRÉSIDENCE DE M. MOREL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après une observation de M. Bonamy, qui rappelle que, à la séance du 5 décembre dernier, entre les deux tours de scrutin pour l'élection du Secrétaire-Général, il a déclaré publiquement se désister de toute candidature, en engageant ceux qui avaient voté pour lui à reporter leurs voix sur le nom de M. Julien Lozet.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. DRIEUX, serrurier à Chantilly.

FOURNIER, marchand de charbons à Senlis.

LOZET (Camille), jardinier chez M. Chevet, à Fontaines-Corps-Nuds.

M^{me} veuve BERRIER, maîtresse d'hôtel à Senlis.

Sont présentés :

MM. MONTIGNY, propriétaire à Senlis, par **MM. Tirlet et Thirion.**

MARTIN, chapelier à Senlis, par **MM. Pillois, Rabardelle et Poirée.**

DUFOUR (Ernest), propriétaire à Chantilly, par **MM. Testard et Pillois.**

MOURET, propriétaire à Senlis, par **MM. Vaudier et Appert.**

À propos de présentations et d'admissions, M. Sylvain Berger demande que les membres nouveaux des Sections soient présentés, non au Bureau central, mais au Bureau de la Section à laquelle ils doivent appartenir.

VII^e VOLUME. — N^o 43. — JANVIER 1898.

M. le Président lui répond que, conformément au règlement, toute présentation, même après avoir été faite dans une Section, doit ensuite être mentionnée à la Section centrale ; sans préjudice du droit qu'a chaque Sociétaire de se faire inscrire, à son choix, dans n'importe quelle Section ; et qu'enfin ce choix concerne exclusivement les membres nouveaux ou leurs présentateurs.

M. le Président signale la nomination, au titre de chevalier de la Légion d'honneur, de M. Deviolaine, président de la Société d'horticulture de Soissons ; à celui d'officier du Mérite agricole, de M. Vandenneede, membre correspondant ; à celui de chevalier du Mérite agricole, de MM. Olivier Benoist, ancien notaire à Senlis, Adolphe Chantrier, horticulteur à Mortefontaine, et Prenveille, pépiniériste à Saint-Just-en-Chaussée. — Il demande que l'assemblée vote à ces Messieurs de chaleureuses félicitations, ce qui est accordé à l'unanimité.

Par contre, il annonce deux décès récents de membres fondateurs et perpétuels : M. Brochon, vice-président de la Société depuis seize ans, sur la tombe duquel M. Thirion a prononcé un discours qui figure dans le dernier Bulletin ; M. Cagny père, ancien maire de Senlis, ancien secrétaire-général-adjoint de la Société. — Il demande que les regrets de la Société soient portés au procès-verbal de la présente séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1^o Lettre de M. Thirion, donnant sa démission des fonctions de président de la Société.

2^o Lettre de M. Julien Lozet, donnant également sa démission de secrétaire-général.

3^o Lettre de M. Leroux, membre du Conseil d'administration, qui s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance de ce jour.

4^o Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant pour le 12 avril prochain l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes.

5^o Deux brochures de M. Félix Sahut, membre correspondant, sur l'Arboriculture et la Viticulture aux Etats-Unis, et sur l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles, pour lesquelles il sollicite des remerciements, qui sont votés par l'assemblée.

6^o Une brochure de M. Xavier Raspail, sur la Diminution des Oiseaux insectivores, dont un extrait pourra être fait pour le Bulletin.

7^o Le programme de l'Exposition générale d'horticulture qui aura lieu à Limoges, en 1898, pendant le Concours régional.

8^o Le procès-verbal de la séance de la Section de Creil du 26 décembre dernier.

9^o Les observations météorologiques faites en novembre et décembre 1897, par M. Lavallée, instituteur à Borest.

10^o Les catalogues et prix-courants ci-après : Insecticide Fichet, à Vincennes ; — Produits antiseptiques de Thomas Grosseron, à Nantes ; — Roustan-Servan et C^{ie}, grainetiers à Saint-Remy de Provence.

M. Pillois, secrétaire-général-adjoint, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration, dans la réunion de ce jour : Le Conseil a approuvé les comptes de 1897 et le projet de budget pour 1898, présentés par M. Morel, président de la Commission des finances, lesquels seront insérés *in extenso* au Bulletin. — Le Conseil a accepté la démission de M. Julien Lozet, et a décidé qu'une démarche sera faite auprès de M. Thirion pour le prier de retirer la sienne.

Après des explications données par M. Julien Lozet, pour justifier l'envoi qu'il a pris sur lui de faire aux membres de la Société d'une circulaire contenant convocation spéciale

pour la séance de ce jour, et provoquant des élections en remplacement de membres du Bureau décédés ou démissionnaires, l'assemblée ratifie les décisions du Conseil d'administration, la première à l'unanimité, et la seconde à une forte majorité.

A ce moment, M. Morel donne lecture à l'assemblée de la démission collective de tous les membres du Bureau présents, savoir : MM. Morel, Pillois, Hardret, Lestocart, Choquet, Noché, Cavaillier et Tirllet, lesquels, regrettant vivement la démission de M. Thirion de ses fonctions de président, et s'associant aux motifs qui l'ont amené à prendre cette grave détermination, estiment qu'ils ne peuvent conserver leurs fonctions sans sa direction si sympathique et si éclairée, et déclarent qu'ils ne les ont conservées à la présente séance que pour assurer le vote du budget, et par là même le fonctionnement de la Société jusqu'à la reconstitution d'un Bureau. Cette démission est déposée sur le bureau.

A mains levées, l'assemblée demande au Bureau de rester en fonctions, espérant bien obtenir tout à l'heure de M. Thirion le retrait de sa démission. Mais, tout en remerciant, en son nom et au nom de ses collègues, l'assemblée de cette marque de confiance, M. le vice-président Morel déclare que le Bureau entend se solidariser avec M. Thirion.

Il appelle alors M. Testard, doyen d'âge du Conseil d'administration, à prendre le fauteuil de la présidence, à constituer le Conseil en Bureau, et à continuer la séance.

Sous la présidence de M. Testard, l'assemblée décide qu'une délégation va être désignée pour se rendre auprès de M. Thirion, et la séance est levée à quatre heures.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Creil.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1897.

PRÉSIDENT DE M. PAUQUET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président rend compte qu'il a reçu les démissions de :

MM. LHIRONDELLE, de Villers-Saint-Paul, décédé;
LACHASSAIGNE, de Villers-Saint-Paul, qui a quitté la commune;
FOURNIQUET, propriétaire à Creil.

Les membres présents décident que l'élection du Bureau aura lieu à la réunion du 30 janvier 1898.

La séance est levée à trois heures et demie.

RAPPORT

de la Commission des Finances.

La Commission des finances s'est réunie, le 29 décembre dernier, sous la présidence de M. Morel.

M. Thirion, président, assistait à la réunion, ainsi que M. le Professeur, conformément à la décision du Conseil d'administration.

La Commission a d'abord pris connaissance de toutes les lettres de démission, de tous les bulletins renvoyés à la Société ainsi que de toutes les quittances de cotisations reconnues impayées, — par suite de refus, démissions, départ ou décès, remontant à une date plus ou moins éloignée, mais dont il n'avait pas été tenu compte jusqu'à ce jour.

Et sur les indications fournies par chacun de ses membres, la Commission a opéré un nombre hélas trop considérable de radiations et décidé de faire représenter une douzaine de quittances considérées comme bonnes et dont le montant a été porté à l'actif.

M. Thirion a bien voulu se charger de faire rectifier la liste de l'imprimeur pour éviter dorénavant l'envoi de bulletins désormais inutiles, et M. Choquet de l'encaissement à présentation ou par la poste des quelques cotisations restant à recouvrer.

A ce propos, la Commission a exprimé le désir qu'on revint pour l'année 1898 au mode d'encaissement autrefois adopté, — présentation à domicile des quittances de Senlis et par la poste des quittances d'extérieur, et aussi que l'encaissement soit fait dès le mois de mars et terminé au plus tard en avril.

Puis est venu l'examen de toutes les notes de réclamations, dont la remise a été provoquée depuis la dernière séance avec la plus vive insistance par chacun des membres de la Commission.

Cet examen nous a fait connaître un chiffre de réclamations, antérieures à 1897 (aujourd'hui pour partie payées et pour partie encore dues), supérieur de 700 francs aux prévisions du dernier budget, ce qui vous expliquera comment, cette année encore, il ne nous est pas permis de songer à une reconstitution si minime qu'elle soit des cotisations des membres perpétuels et comment le budget, après cependant certaines petites économies, arrive assez juste à se balancer.

De l'examen des comptes de l'exercice 1897, tenus par M. Choquet, notre trésorier, toujours avec le même zèle et le même désintéressement, il résulte :

Qu'il existe en caisse la somme de..... 2.592 82
Et qu'il reste à recouvrer..... 335 »

Ensemble..... 2.927 82

Report 2.927 82
Que toutes les sommes restant à payer pour 1897 ou années antérieures, sauf vérifications pour certaines d'entre elles, s'élevant à..... 2.184 »
D'où un reliquat, à porter au budget de 1898, de..... 743 82

BUDGET DE 1898

Voici maintenant le budget de 1898 que nous soumettons à votre approbation, s'élevant en recettes et en dépenses à 5,302 fr. 37.

Recettes.

Solde actif d'après les comptes ci-dessus établis... 743 82
Cotisations 1898..... 3.200 »
Médailles en réserve..... Mémoire.
Subvention du Ministère..... 500 »
— du Département..... 500 »
— de la Ville de Senlis 200 »
Legs du docteur Pigeaux..... 20 »
Vente de fruits du jardin..... Mémoire.
Intérêts des onze obligations foncières..... 138 55
Ensemble..... 5.302 37

Dépenses.

Entretien de la salle des séances..... 20 »
Chauffage..... 40 »
Gages du concierge..... 25 »
Entretien de la maison du professeur..... 100 »
— du jardin..... 200 »
— de la tente..... 50 »
Contributions et main-morte..... 17 70
Assurances de la maison et de la tente..... 27 55

A reporter 450 25

Report	450 25
Concession d'eau au jardin.....	50 40
Gages du professeur	4.800 »
Frais de bureau.....	40 »
Frais d'impression du bulletin et autres à propos de l'exposition.....	4.400 »
Frais de recouvrements	400 »
Cotisation Société pomologique	40 50
Abonnement à l' <i>Apiculture</i>	6 »
Achat de livres et outils.....	400 »
Achat de médailles.....	400 »
Frais d'exposition 1898.....	800 »
Distribution des prix aux écoles, frais de salle et livres	80 »
Dépenses imprévues.....	63 52
Total égal.....	5.302 37

En même temps que ce rapport, nous déposons sur le bureau toutes les notes qui nous ont été fournies et aussi le Mémoire concernant le détail, article par article, des recettes et dépenses 1897, des sommes restant dues à ce jour à ou par la Société, et qui a servi au résumé en chiffres que vous donne notre rapport.

Senlis, 29 décembre 1897.

MOREL.

DÉGUSTATIONS

7 Décembre.

CHASSELAS ROSE ROYAL (conservé en sacs à la treille). — Un peu flétri, mais moins attaqué de pourriture que le Chasselas doré à même exposition. — Bien sucré, bon.

12 Décembre.

POIRE BERGAMOTTE HÉRAULT (du Jardin d'expériences). — Fruit assez gros, trapu, un peu bosselé, jaune clair uniforme, à peine piqueté de roux. Chair blanche, compacte, très tendre, non fondante, assez juteuse, sucrée, aromatisée. Ce fruit aurait certainement pu attendre encore.

24 Décembre.

POIRE ZÉPHIRIN LOUIS (du Jardin d'expériences). — Fruit assez gros, presque rond, plus large que haut. Peau jaune verdâtre faiblement tiquetée et lavée de rouge. Chair blanche, très grossière, assez juteuse, insuffisamment sucrée et relevée. — Fruit à peine assez bon.

25 Décembre.

POIRE BARILLET DESCHAMPS (du Jardin d'expériences). — Fruit moyen, ovoïde allongé, au pédoncule assez long, oblique. Peau épaisse, jaune d'or, presque entièrement recouverte de rouille blonde. Chair jaunâtre, demi-fine, croquante, suffisamment juteuse, bien sucrée. — Fruit assez bon, ou bon.

L'ART DE GREFFER

PAR M. CHARLES BALTET.

Pour faire l'éloge de ce livre, il suffirait de dire qu'il en est à sa sixième édition. Mais les connaissances théoriques et pratiques de son éminent auteur sont encore une bien plus sûre garantie de son mérite.

Après des chapitres préliminaires où sont traitées successivement les conditions d'un bon greffage, la description des outils employés à cet effet, et l'éducation des plantes destinées à être greffées, M. Baltet passe en revue toutes les greffes, anciennes ou modernes, qui ont été ou qui sont employées,

soit dans les établissements commerciaux, soit dans les jardins d'amateurs.

Il étudie minutieusement les greffes en plein air, en serres, à l'étouffée, sur le bois ou sur les parties vertes. Depuis les vieux arbres que l'on veut rajeunir, ou dont on souhaite de changer la variété, jusqu'aux greffes délicates de plantes herbacées, depuis les vastes travaux des pépinières jusqu'aux fantaisies des horticulteurs savants, tout se trouve dans ce traité, le plus complet qui ait été écrit sur la matière.

Entre temps, l'auteur intercale des renseignements commerciaux ou autres, dont tous les planteurs, particuliers, communes, Etat lui-même, peuvent faire leur profit.

Ajoutons que, grâce aux offres généreuses de M. Baltet, la Société peut mettre ce livre remarquable à la disposition de ses membres, moyennant 3 fr. l'exemplaire.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Préservation des Pois semés. — Voulez-vous préserver vos petits Pois contre les ravages que leur causent les rongeurs ? Employez le procédé suivant expérimenté par M. Roussel, jardinier. Dans des rayons peu profonds où il a semé des Pois dits de Sainte-Catherine, son procédé consiste à recouvrir les graines avec de la cendre de charbon de terre passée au crible. Tout le monde peut essayer ce préservatif, et il ajoute que, à part la conservation de ses Pois, cette cendre facilite la germination des graines d'une manière assez parfaite, ce qui n'a pas toujours lieu lorsque les graines sont recouvertes avec de la terre ; il arrive assez fréquemment qu'une terre compacte contribue pendant l'hiver à faire pourrir les graines des petits Pois. A défaut de cendre de houille, on pourrait probablement employer celle du bois seule ou mélangée avec de la suie ; tout en préservant les

plantes, ces cendres donnent aux Pois une nourriture qui leur est convenable.

(*Bulletin de la Société d'Horticulture du Doubs.*)

* *

Le Canna, plante aquatique. — Vous seriez-vous jamais douté, dit M. Cappe, que le Canna pût, à la rigueur, être traité comme plante aquatique ? L'année dernière, au mois de septembre, en visitant l'établissement horticole de M. Molin, à Lyon, nous étions fort surpris de voir, au milieu d'une pièce d'eau, trois touffes énormes de Cannas florifères, appartenant aux variétés Reine Charlotte et Madame Crozy. Ces plantes étaient d'une vigueur extraordinaire et fleurissaient aussi abondamment que celles placées en pleine terre, à côté du bassin.

Au printemps, M. Molin, au lieu de planter les jeunes plantes en pleine terre, les avait plantées dans des paniers à emballage remplis de terre, puis les avait jetées dans le bassin : les racines s'étaient développées avec rapidité et avaient bientôt transpercé les mailles des paniers, meilleure preuve que l'excès d'humidité ne leur déplaisait pas.

Le Jardin.

* *

Tomatophilie. — Un cultivateur eut dernièrement l'idée de placer des feuilles de tomates aux pieds de ses pêchers, qu'envahissent des légions de petites bêtes, et cela dans le but de protéger les arbustes contre les ardeurs du soleil. Or, le jour suivant, il remarqua que tous les insectes s'étaient sauvés. D'autres arbres ayant subi le même traitement, il obtint un succès analogue, puis il aspergea ses pêchers et diverses plantes avec une infusion des feuilles dudit végétal, et il ne réussit pas moins bien.

(*Bulletin de la Société de viticulture, etc., de Reims.*)

APICULTURE ⁽¹⁾

Aussitôt mis dans une habitation nouvelle préparée à cet effet, l'essaim ardent, et libre de ses actions, profitant des beaux jours, se met activement au travail, construit des rayons, emmagasine des provisions de pollen et de miel pour s'assurer des vivres pendant la mauvaise saison.

Une ruche ordinaire bien peuplée peut parfois engendrer, sans s'épuiser, jusqu'à trois essaims, pesant de 1 à 3 kilog. Il en est même, parmi les premiers sortis, qui atteignent 4 kilog. Le nombre des individus qui composent un essaim est ordinairement de trois à cinq mille; mais on en rencontre parfois aussi, sortant de ruches à grande capacité, qui en comptent de trente à quarante mille.

L'essaimage a lieu d'avril à juillet. L'époque précise est subordonnée à la flore plus ou moins mellifère d'un pays et surtout à la température et au climat de la région. Tous les climats ne sont pas également favorables à la culture des abeilles; les pays chauds et tempérés, où la rosée des nuits et les fleurs sont, en toutes saisons, relativement très abondantes, sont particulièrement propices à la production du miel; dans les pays froids, où les saisons sont inconstantes et les beaux jours assez rares, les produits sont plus incertains.

Néanmoins, les progrès réalisés dans cette culture par l'introduction de ruches à cadres ou rayons mobiles, les divers instruments nouvellement inventés pour l'extraction facile du miel, pour la fabrication des rayons artificiels, les divers emplois de la cire et du miel dans l'industrie alimentaire, dans celle des boissons en particulier, assurent encore à l'habitant d'un climat moyen, où fleurissent les arbres fruitiers et les plantes agricoles, des rendements suffisam-

(1) Voir les numéros de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et décembre du Bulletin.

ment rémunérateurs, s'il veut bien, nous l'avons dit déjà, s'occuper de l'élevage des abeilles.

« En France, écrivait feu M. Georges de Layens (1), le « nombre des ruchées pourrait être augmenté dans une proportion si considérable qu'il n'est pas possible de l'évaluer. « Il y a donc là, dit cet auteur, une source de richesse qui « reste ignorée ».

Il est vrai que l'on commence à se mettre à cette culture, et il n'est pas absolument rare de rencontrer aujourd'hui dans la cave d'un apiculteur intelligent diverses sortes de vin de miel, de l'eau-de-vie de miel; sur sa table, des mets au miel, des desserts au miel, et sur son lavabo du savon au miel; de plus, il se garderait bien d'entreprendre un voyage sans avoir dans sa poche quelques tablettes de chocolat au miel. Ce sont là aussi, croyons-nous, les premiers symptômes de l'importance que peut prendre l'apiculture dans notre pays.

La production de la cire et du miel remonte à la plus haute antiquité, dès l'origine du monde. Les abeilles, ce n'est pas douteux, existaient à l'état sauvage; petit à petit, l'homme est parvenu à les domestiquer en leur donnant des soins particuliers qui lui ont permis de prendre à son profit une partie de leurs produits.

Arrivé ici au terme de notre sommaire description sur les mœurs et sur les travaux de ces utiles insectes, nous nous occuperons maintenant des principaux soins à leur donner, en indiquant mensuellement les principales opérations à faire, suivant la saison, notre but étant de susciter quelques adeptes.

Soins à donner aux abeilles des ruches à cadre avant les froids.

Les abeilles sont les insectes les plus frileux; pendant l'hiver, deux fléaux les menacent, le froid et la faim. Aussi c'est

(1) Dans son *Cours complet d'Apiculture*, chez Paul Dupont, éditeur, 4, rue du Bouloi, Paris.

une opération capitale et obligatoire de visiter l'état intérieur de toutes les ruches, après la récolte, c'est-à-dire avant les grands froids, pour les mettre en quartier d'hiver.

Lorsqu'en faisant cette visite, on s'aperçoit qu'une colonie n'a que peu, ou pas de couvain, c'est que, d'abord, la mère est d'une fécondité douteuse ou qu'elle est morte. Dans le premier cas, la colonie est dite *faible*; dans le second cas, elle est *orpheline*. Ces circonstances fâcheuses exigent un prompt remède, si on tient à conserver vivantes les abeilles qui restent. On a, pour cela, recours à la réunion, opération qui consiste à donner une mère aux abeilles orphelines, et d'augmenter la population et les provisions d'une colonie faible pour l'hivernage.

Voici comment on procède : vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre, profitant d'un temps calme et doux, plutôt que froid, on transporte, vers le soir, assez loin du rucher, si rien n'empêche, la colonie en détresse, on ouvre la ruche et on enfume légèrement entre les rayons, on enlève, successivement, chaque cadre garni d'abeilles; puis, on verse sur chaque face des rayons occupés, un peu d'eau sucrée aromatisée d'essence de lavande ou tout autre aromate qui plaise aux abeilles. On met ces cadres, ainsi préparés et peuplés, dans la boîte de *vacation*. Les abeilles occupant ces cadres, à cause de ce dérangement, s'empresseront d'absorber cet appât parfumé; ensuite, on transporte ces cadres auprès de la ruche hospitalière, c'est-à-dire de celle qui doit recevoir du renfort. On ouvre cette ruche et on enfume graduellement dans l'intervalle des cadres, puis, l'on verse sur ceux-ci la contenance d'un verre d'eau sucrée aromatisée pour toute la ruche. On déplace les cadres de cette ruche, jusqu'au premier rayon sur lequel on voit du couvain; on ouvre la boîte de vacation pour y prendre, de préférence, les cadres dont les rayons portent aussi du couvain; on les place à la suite de ceux de la colonie hospitalière, de façon à ce que le couvain des deux ruches (s'il s'en trouve dans les

deux) soit réuni. On met ensuite les rayons à miel; quant à ceux qui n'ont ni couvain ni miel, mais qui se trouvent occupés par des abeilles, on les brosse au-dessus de la ruche pour que ces abeilles tombent dedans; on se sert, pour cela, d'une aile d'oie qui, plus douce qu'une brosse en crin, taquine moins les abeilles. Ces cadres, dépeuplés, seront rangés et conservés en bon état, pour qu'ils puissent servir au printemps suivant.

En retournant à la ruche vide, si on y voit encore quelques abeilles, il faut les transporter et les introduire dans la ruche, puis, avant de la fermer, on l'abritera convenablement pour ne plus l'ouvrir avant le printemps. Avant de la quitter, on l'enfume fortement par la bouche de vol, puis on rétrécit l'entrée. Si, peu de temps après l'opération, on s'apercevait que quelques combats se livraient devant l'entrée, on renouvellerait la fumée.

La réunion des colonies faibles ou orphelines, s'effectue avec assez de facilité pour les ruches vulgaires; les ruches à cadres mobiles s'y prêtent bien mieux. C'est de cette réunion que dépend l'avenir des colonies.

Il faut encore, pour éviter une humidité pernicieuse, en hiver, à l'intérieur des ruches, prendre le soin de leur donner un peu de pente en avant, puis d'y établir un faible courant d'air. Toutes les ruches ne sont pas construites de façon à ce que l'air puisse s'y renouveler, mais la majeure partie le permettent. On établit cette pente à l'aide d'un coin de bois que l'on place à l'arrière, à chaque angle, sous le plateau, puis l'on détermine le courant d'air en soulevant, à l'arrière, le corps de la ruche et en y plaçant, également, un petit coin de bois.

Ces précautions empêcheront la base des rayons de moisir, il faut, de plus, abriter le dessus des ruches, à l'extérieur, de manière à empêcher la déperdition de la chaleur que les abeilles dégagent, puis rétrécir l'entrée, pour qu'aucun rongeur ou autre animal nuisible ne puisse pénétrer.

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

NOVEMBRE 1897				DÉCEMBRE 1897			
DATE	HAUTEUR	TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR	TEMPÉRATURE	
	D'EAU TOMBÉE	MAXIMA	MINIMA		D'EAU TOMBÉE	MAXIMA	MINIMA
1	—	12 [*]	-2 ⁵	1	3 ^m 2	5 [*]	4 [*]
2	—	10 2	-3	2	4 2	2 3	0 1
3	—	9 8	-4 2	3	—	4 5	-1 3
4	—	5 2	-3	4	—	5	-3 5
5	—	6 2	-5 1 ⁽¹⁾	5	—	5 2	-1
6	—	9	-2	6	—	5 1	0
7	—	12 3	0	7	1 8	5	1 ⁽¹⁾
8	3 ^m 5	12	7 5	8	3	10 5	2 2
9	—	10	6	9	4 1	10 4	3 1 ⁽²⁾
10	—	14 2	1	10	8 1	10	3 3 ⁽²⁾
11	—	16	0 1	11	19 2	10 1	3
12	—	16 9	0	12	0 2	12	3 3
13	—	18 5	3 4	13	—	12 4	3 1
14	—	15	7	14	0 3	12 3	3
15	—	15	9	15	—	14 2	3 4
16	—	15 1	8 2	16	—	14 5	4
17	—	15 3	8	17	—	14 3	4 2
18	—	15 2	6 3 ⁽¹⁾	18	—	14 4	-2 5
19	—	15	5 2 ⁽¹⁾	19	—	12 1	-4 9
20	—	11	6	20	—	7 5	-3 1
21	—	11 3	3 1	21	—	4	-3
22	—	11 1	1 3	22	—	3 2	-4 4
23	—	11 5	0	23	—	2	-8 5
24	—	11 4	-0 2 ⁽¹⁾	24	—	4	-9 6
25	—	11	-2	25	—	4 1	-8 2
26	—	2	-8	26	—	-2	-10 ⁽¹⁾
27	—	3 1	-7 9	27	—	3 2	-5 7 ⁽³⁾
28	—	9	-6 1	28	—	5 9	-0 2
29	—	7	3 ⁽²⁾	29	1 5	9	5
30	10 3	7 5	-1 4	30	4 5	9 2	5 4
31	—	—	—	31	15 5	9 1	5 5
Total	13 ^m 8	M ^m		Total	56 ^m 2	M ^m	

(¹) Brouillard. — (²) Tempête. — (³) Givre.

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.

Leçons d'Horticulture.

FÉVRIER 1898.

BOTANIQUE :

Organographie végétale (3^e leçon).

ARBORICULTURE :

Reproduction des végétaux ligneux (Semis).

Taille des rameaux à fruits du pêcher.

<i>Gouvieux :</i>	Jeudi 3, à 2 heures, à la mairie.
<i>Senlis :</i>	Dimanche 6, à l'issue de la séance, au jardin.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 10, à 2 heures, chez M. Ferraud.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 13, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 17, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 20, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 24, à 3 h. 1/2, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 27, à 2 heures, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elle croiraient devoir lui demander.

Senlis. — Imp. Nouvian.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	fr.
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	18	»»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.